

# VILLE DE DISRAELI

## M.R.C. DES APPALACHES

Séance  
extraordinaire  
du 22 mars 2016

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu des séances de ce conseil, le mercredi 22 mars à 19h00, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

Cette séance fut convoquée pour les raisons suivantes :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du second projet de règlement numéro 621, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 afin de modifier les normes concernant les roulottes et les abris de toile temporaires.
4. Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations, projet Cabaret des arts.
5. Autorisation à l'École primaire Ste-Luce de circuler sur le territoire de la ville de Disraeli pour la tenue de leur événement «Disraeli D'ÉCOLES» samedi le 28 mai 2016
6. Fermeture de la séance extraordinaire.

### INSCRIPTION - DÉCLARATION DU DIR.-GEN. / SEC.-TRÉS.

Rapport-verbal du dir.-gén. / sec.-trés. à l'effet que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié, par écrit, à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

*Patrice Bissonnette,*  
*Dir.-gén. / Sec.-trés.*

#### 1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Jacques Lessard, ouvre la séance à 19h00.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

03-2016-092

QUE l'ordre du jour, soit adopté.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

3. Adoption du second projet de règlement numéro 621, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 afin de modifier les normes concernant les roulottes et les abris de toile temporaires.

**CONSIDÉRANT QUE** la tenue d'une assemblée publique de consultation s'est déroulée le 22 mars 2016 à 16 h 30,

03-2016-93

En conséquence, il est,  
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU  
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN  
Et résolu,

QUE le Conseil adopte le second projet de règlement numéro 621, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 afin de modifier les normes concernant les roulottes et les abris de toile temporaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

4. **Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations, projet Cabaret des arts.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli désire procéder au réaménagement intérieur du Cabaret des arts afin de le rendre conforme pour la présentation et la diffusion de différents spectacles culturels;

**CONSIDÉRANT QU'** il est possible d'obtenir une aide financière pour permettre de réaliser ce projet par l'intermédiaire du Programme d'aide aux immobilisations du Ministère de la culture et des communications.

03-2016-094

En conséquence, il est,  
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU  
APPUYÉ PAR PAULINE T. POIRIER  
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des communications.

QUE le Conseil autorise l'agente culturelle de la Ville de Disraeli à signer pour et au nom de la Ville la demande d'aide financière.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

5. **Autorisation à l'École primaire Ste-Luce de circuler sur le territoire de la ville de Disraeli pour la tenue de leur événement «Disraeli D'ÉCOLES» samedi le 28 mai 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** les organisateurs de l'événement «Disraeli d'Écoles» ont besoin de l'autorisation de la Ville de Disraeli pour la tenue de leur activité;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien des départements des incendies et travaux publics seront sollicités pour encadrer l'aspect sécurité de l'événement;

03-2016-095

En conséquence, il est,  
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli autorise les organisateurs de l'événement «Disraeli D'ÉCOLES» de circuler sur les routes et rues de son territoire pour la tenue de leur activité.

QUE les organisateurs pourront compter sur le soutien du Service des travaux publics ainsi que du Service des incendies pour l'aspect sécurité durant la journée du 28 mai 2016.

6. Fermeture de la séance extraordinaire.

03-2016-096

PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR JULIETTE JALBERT

QUE cette séance soit levée à 19h15.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues  
au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés.  
de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

*M. Jacques Lessard, maire*

---

*M. Patrice Bissonnette, Dir. gén. /Sec.-trés.*